

**Règlement du concours :**  
**« Gagnez 2 places pour un vol en hélicoptère le 24/11/19 à 14h30 »**

1. Le concours "Gagnez 2 places pour un vol en hélicoptère le 24/11/19 à 14h30" est ouvert aux personnes domiciliées à La Hulpe.
2. Les participants devront avoir minimum 18 ans.
3. L'inscription au concours est ouverte du 10/11/19 12h au dimanche 17/11/19 minuit.
4. Les participants ne peuvent prendre part qu'une seule fois au concours et ne pourront remporter qu'un seul prix.
5. 2 gagnants seront désignés.
6. Les gagnants seront annoncés sur l'événement "[Saint-Nicolas descend du ciel à La Hulpe](#)" dans les 24 heures qui suivent la date de clôture du concours et seront désignés parmi les personnes ayant posté une chouette photo d'eux ou un beau dessin sur le thème de St Nicolas sur l'évènement "[Saint-Nicolas descend du ciel à La Hulpe](#)" avec la mention: « Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de problème ». Le tirage sera fait avec le système "FANPAGEKARMA".
7. Pour signifier l'acceptation du prix, les gagnants devront répondre au message de l'organisateur dans un délai de maximum 24h. Ils seront contactés via Messenger. Les gagnants devront signer une décharge en remplissant le document envoyé par Magali Allegretti et le renvoyer dans les 24h qui suivent.
8. Les gagnants remporteront le prix suivant : 2 places pour un vol en hélicoptère le 24/11/19 à 14h30 partant du terrain de football de La Hulpe (avenue Soyer 9) jusqu'à l'aérodrome de Namur (Rue du Capitaine Aviateur Jacquet 44 à 5020 Namur). Une navette ramènera gratuitement les gagnants du concours jusqu'au terrain de football de La Hulpe (avenue Soyer 9).
9. Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être modifié. Aucun échange contre équivalent financier ne sera proposé.
10. L'organisateur de ce concours est le Syndicat d'initiative de La Hulpe, rue des Combattants n°59 à La Hulpe.
11. En cas de tentative d'abus, de tromperie ou de fraude, le Syndicat d'initiative aura le droit de sanctionner le(s) participant(s) par l'exclusion immédiate à ce concours.
12. La promotion de ce concours n'est pas gérée ni parrainée par Facebook.
13. Les participants fournissent des informations à l'organisateur du concours et non à Facebook.
14. L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de prolonger un concours en cas de force majeure.
15. Pour prendre part au présent concours, les participants doivent poster une chouette photo d'eux ou un beau dessin sur le thème de St Nicolas sur l'évènement "[Saint-Nicolas descend du ciel à La Hulpe](#)" avec la mention: « Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de problème ».